

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 10 juillet 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant, Denis Beaulieu, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Bernard Naud, maire, était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2017-07-03

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2017-07-04

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017.

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé, mais avec l'ajout du mot « autres » devant « conditions de l'appel d'offres » au 6^e paragraphe de la résolution 2017-06-13.

2017-07-05

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2017

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé, mais avec l'ajout de la présence de M. Francis Marcotte.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire pour le règlement 248 décrétant une dépense pour des travaux de voirie sur la route Saint-Philippe et l'appropriation des deniers nécessaires par un emprunt à long terme n'excédant pas 650 000 \$.

Suite à l'adoption, le 12 juin 2017, du règlement 248 décrétant une dépense pour des travaux de voirie sur la route Saint-Philippe et l'appropriation des deniers nécessaires par un emprunt à long terme n'excédant pas 650 000 \$, les citoyens pouvaient déposer des demandes d'approbation référendaire le 26 juin 2017.

La Municipalité n'ayant reçu aucune demande, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2017-07-06

Fédération Québécoise de montagne et d'escalade - Festiroc

Considérant que la Fédération Québécoise de montagne et d'escalade (FQME) organise annuellement un événement pour les grimpeurs nommé « Festiroc » et que celui-ci aura lieu à Saint-Alban les 18, 19 et 20 août 2017;

Considérant que la FQME a sollicité la participation financière de la Municipalité pour l'événement;

Considérant qu'il s'agit d'un événement majeur.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban participe financièrement au « Festiroc » en finançant la location d'un chapiteau, le tout jusqu'à concurrence de 1000 \$;

Qu'une négociation soit faite avec l'organisation quant à la visibilité que la Municipalité obtiendra en retour.

Avis de motion d'un règlement modifiant les limites de vitesse applicables sur les chemins municipaux

Avis de motion est donné par M. Gaétan Falardeau, conseiller au siège numéro 4, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant les limites de vitesse applicables sur les chemins municipaux sera adopté.

Avis de motion d'un règlement permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux

Avis de motion est donné par Mme Carmen Marquis, conseillère au siège numéro 6, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, un règlement permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux sera adopté.

2017-07-07

Déneigement des chemins municipaux – Appel d'offres public

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité lance un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux, le tout tel que décrit aux documents portant le numéro 2017.06.

2017-07-08

Demande de dérogation mineure – Mme Mélanie Boutin et M. Clermont Douville.

Considérant que Mme Boutin et M. Douville sont propriétaires d'un terrain de villégiature sur le lot 5 389 751 du cadastre du Québec, situé au 1860B rang de la Rivière Noire à Saint-Alban;

Considérant que les propriétaires désirent y ériger une résidence de villégiature, mais que pour ce faire, la marge de recul par rapport au cours d'eau doit être réduite de 20 à 10 mètres et la façade minimale du bâtiment doit être réduite de 7 à 6 mètres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et qu'il en a fait une recommandation favorable au conseil municipal.

Considérant que l'obtention d'une telle dérogation permet la construction d'une résidence;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde deux dérogations mineures pour le lot 5 389 751 du cadastre du Québec, soit :

1. Réduction de la marge de recul par rapport au cours d'eau de 20 à 10 mètres;
2. Réduction de la et la façade minimale du bâtiment de 7 à 6 mètres.

2017-07-09

Demande de dérogation mineure – Mme Denise Brulotte

Considérant que Mme Brulotte est propriétaire d'un immeuble portant le numéro de lot 4 616 067 du cadastre du Québec, sur lequel sont érigé une résidence portant l'adresse 38 rue Godin à Saint-Alban, de même qu'un garage isolé;

Considérant que le garage isolé a été érigé il y a plusieurs années et que celui-ci a été érigé trop près de la ligne de lot, soit à une distance de 0.58 mètre, alors que le règlement impose une distance minimale de 1,5 mètres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et qu'il en a fait une recommandation favorable au conseil municipal.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure pour le lot 4 616 067 du cadastre du Québec, soit la réduction de la marge latérale de 1.5 à 0.58 mètres.

2017-07-10

Émission d'un permis de construction sujet au règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – M. Pascal Couillard.

Considérant le règlement URB-08 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que M. Pascal Couillard a déposé une demande de permis de construction sur le lot 4 616 288 du cadastre du Québec, laquelle est sujette au PIIA;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et qu'il en a fait une recommandation favorable au conseil municipal.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de construction de M. Pascal Couillard sur le lot 4 616 288 du cadastre du Québec.

2017-07-11

Appui d'une demande à la CPTAQ – Mme Julie Soulard et M. Patrick Basler

Considérant que Mme Julie Soulard et M. Patrick Basler sont propriétaires des lots lot 4 615 173, 4 615 174, 5 021 379, 5 021 380, 5 021 381, 5 021 770, 5 021 772, 5 021 773 et 5 021 777 du cadastre du Québec et que ces lots sont contigus ou réputés contigus;

Considérant que les propriétaires désirent présenter une demande de morcellement de ferme à la Commission de protection du territoire

agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation de vendre une partie des lots au producteur voisin;

Considérant que le projet respecte la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appui la demande de Mme Julie Soulard et M. Patrick Basler auprès de la CPTAQ

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 10 juillet 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 423 391.28 \$ Toujours en date du 10 juillet 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-07-12

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF	6743	100.00 \$
ARC-EN-CIEL (DECES J.-G. DOUVILLE)	6744	100.00 \$
DION, ANICK	6745	81.05 \$
DION, ANICK	6746	69.51 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	6747	31.67 \$
DION, ANICK	6748	46.11 \$
TESSIER, PATRICK(FORMATION POMPIER)	6749	956.24 \$
PRODUCTION HUGUES POMERLEAU	6750	143.72 \$
CAMPING DOMAINE GRAND R	6751	195.46 \$
STYLE, DECOR ET TENDANCE	6752	4 153.35 \$
LANOUILLE, FRANCINE	6753	172.22 \$
PAQUIN, SABRINA	6754	62.00 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	6755	11.95 \$
ROCHETTE, DENIS (REMB. TAXES)	6756	363.93 \$
BELANGER, REAL	6757	3 881.77 \$
CENTRE AGH	6758	55.13 \$
CONEX	6759	1 064.78 \$
DERY TELECOM	6760	49.43 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE (CALCIUM)	6761	5 903.97 \$
ENTREPRISES TREMA (BALAYAGE RUES)	6762	3 334.28 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	6763	112.11 \$
ACMAT INC.	6764	327.08 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6765	4 351.81 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	6766	3 481.95 \$
FQM	6767	12.52 \$

GARAGE J.-P. NAUD & FILS	6768	183.91 \$
G.G. REFRIGERATION	6769	236.85 \$
GRAYMONT	6770	5 702.61 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6771	485.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6772	275.73 \$
MATERIAUX AUDET	6773	3 529.78 \$
VEOLIA (PRODUITS AQUED. VILLAGE)	6774	179.13 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6775	69.99 \$
MINI-MIX ST-BASILE	6776	513.94 \$
MRC DE PORTNEUF	6777	33 244.00 \$
NAUD, JEAN-PIERRE	6778	125.00 \$
ORIZON MOBILE	6779	2 322.50 \$
PERRON, MARIO	6780	110.60 \$
PERRON, JOCELYN	6781	23.85 \$
POELES&FOYERS PORTNEUF	6782	101.07 \$
POMPAGE FLEURY	6783	2 129.92 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	6784	3 481.45 \$
REAL HUOT	6785	14 442.40 \$
REGIE REGIONALE	6786	170.87 \$
SERVICES MATREC	6787	4 133.35 \$
TOURNESOL PAYSAGISTE	6788	103.41 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	6789	316.18 \$
STEPHANE MARCOTTE	6790	2 388.30 \$
TROPHEE DANIELLE	6791	419.66 \$
TURCOTTE 1989 INC.	6792	1 378.90 \$
VOHL INC.	6793	277.82 \$
GAGNON, EDITH	6794	300.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF	6795	247.64 \$
G.G. REFRIGERATION	6796	271.43 \$
FALARDEAU, PASCAL	6797	17.25 \$
ADT CANADA	6798	209.71 \$
INFO PAGE	6799	143.84 \$
LES ENTREPRISES H. PERRON	6800	1 270.47 \$
GAUDREAU ENVIRONNEMENT (290 PRINC.)	6801	3 974.51 \$
CHAMPAGNE ET MATTE	6802	2 270.76 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	6803	528.89 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6804	4 974.92 \$
PISCINE H2O	6805	399.75 \$
CMP MAYER (CASQUE POMPIER)	6806	336.01 \$
JONATHAN GUERETTE (SPECTACLE LOISIRS)	6807	800.00 \$
NAUD, BERNARD	6808	99.11 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	6809	73.58 \$
SOCIETE ALZHEIMER DU CANADA	6810	100.00 \$
CENTRE AGH	6811	63.29 \$
CONSTRUCTON PAVAGE PORTNEUF	6812	563.50 \$
POELES&FOYERS PORTNEUF	6813	127.45 \$
GARAGE J.-P. NAUD & FILS	6814	58.46 \$
EXTINCTEUR WT	6815	83.82 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6816	162.69 \$
	DAS, Fédéral	2 209.05 \$
	DAS, Prov.	5 449.50 \$
	TéluS	1 447.19 \$
	Hydro Québec	7 716.15 \$
	Éko	652.06 \$
	Visa	360.50 \$
	SALAIRE	23 420.61 \$
	TOTAL:	163 740.40 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2017-07-13

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire suppléant lève la séance à 20h20.

Denis Beaulieu
Maire suppléant

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

Bernard Naud
Maire

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »